

SÉANCE DU 22 MAI 2019

19-05-124

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35
Date de convocation : 16 mai 2019

L'an deux mille dix-neuf le 22 mai à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Annie POUZARGUE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller Municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale déléguée, Noureddine BOUACHERA, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Gabi HOPER, Conseillère Municipale déléguée, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseiller Municipal, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

Absent excusé :

Alain HERAUD

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote :

Régis GRELOT (pouvoir à Philippe Buisson), Omar N'FATI (pouvoir à Annie Pouzargue), Jean-Paul GARRAUD (pouvoir à Christophe GIGOT), Rodolphe GUYOT (pouvoir à Christophe Dardenne)

Madame Sandy CHAUVEAU a été nommée secrétaire de séance

URBANISME – PATRIMOINE – GRANDS TRAVAUX

DÉSFFECTATION DE LA PARCELLE AK93P - ANCIEN TERRAIN DE TENNIS - CHEMIN DE PLINCE

Le terrain de tennis situé à côté du fronton de Pala dans l'enceinte sportive de Plince, parcelle AK93, n'est plus utilisé aujourd'hui.

Ce terrain étant situé en AOC Pomerol, la Ville de Libourne a été sollicitée par la SCEA du Château Séraphine, dont les chais sont situés juste en face, afin d'en envisager la cession.

Ce terrain de 1 084 m² faisant partie du domaine public communal, il convient dans un premier temps de constater sa désaffectation puis, dans le cadre d'une deuxième délibération au cours du même conseil municipal de prononcer son déclassement et en autoriser la cession à la SCEA du Château Séraphine.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment sa troisième partie, livre II, titre II,

Vu l'avis de la commission urbanisme, patrimoine et grands

Envoyé en préfecture le 28/05/2019

Reçu en préfecture le 28/05/2019

Affiché le

ID : 033-213302433-20190522-DELIB19_05_124-DE

Vu l'avis de la commission finances du 20 mai 2019,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (**34** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal:

-constate la désaffectation d'une partie de la parcelle AK 93 pour 1 084 m²

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le Fait à Libourne

28.05.2019

Le Maire,
Philippe BUISSON

MAIRIE DE LIBOURNE
Gironde

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne

Envoyé en préfecture le 28/05/2019

Reçu en préfecture le 28/05/2019

Affiché le

SLO

ID : 033-213302433-20190522-DELIB19_05_124-DE

par le centre des impôts foncier suivant :
PTGC DE GIRONDE-BRANCHE
LIBOURNE
RUE DU PRESIDENT WILSON BP 201
33505
33505 LIBOURNE
tél. 05.55.25.44.57 -fax
ptgc.330.bordeaux@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

Département :
GIRONDE

Commune :
LIBOURNE

Section : BM
Feuille : 000 BM D1

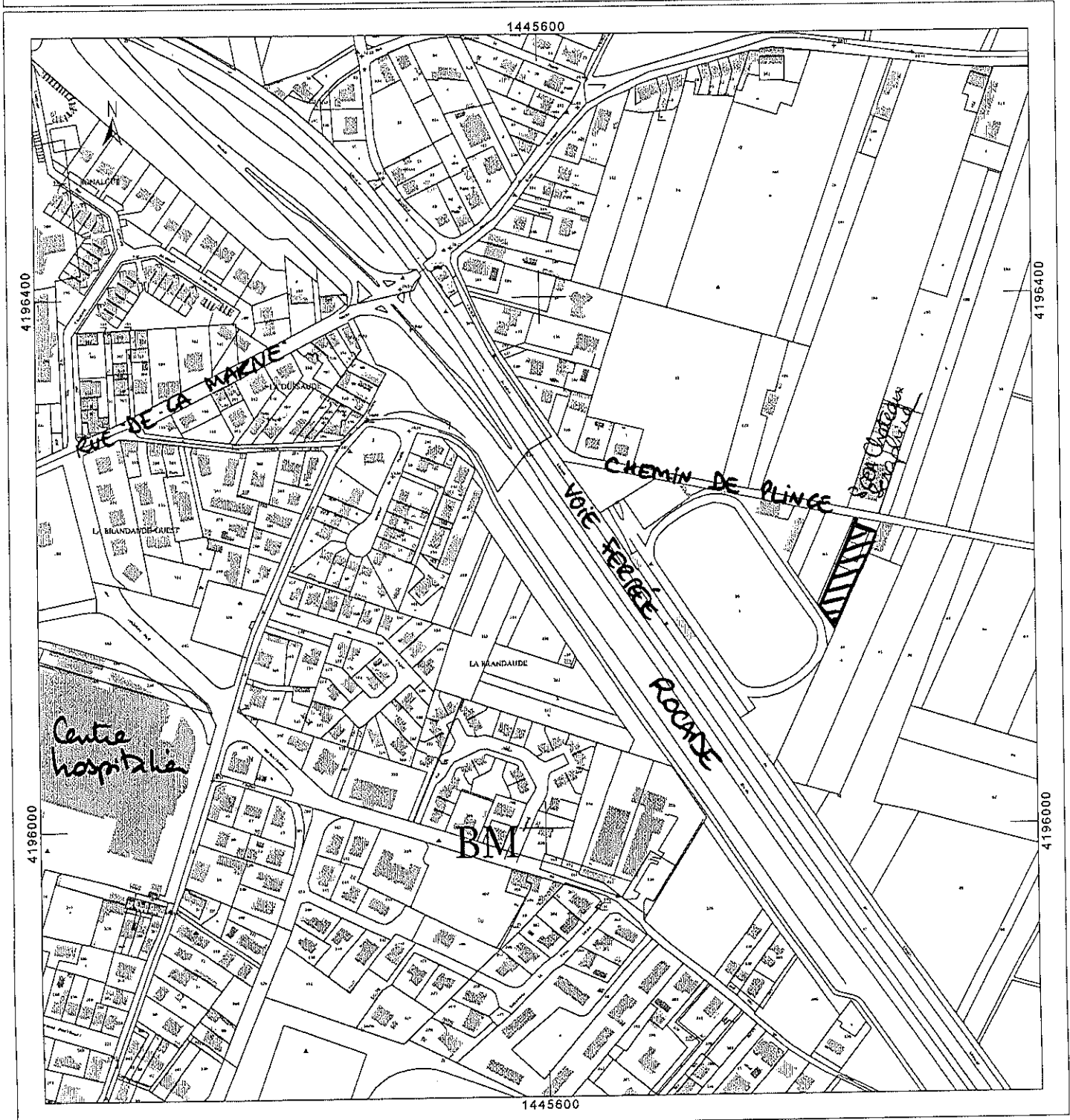
Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/4000

Date d'édition : 06/05/2019
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC45
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL



Envoyé en préfecture le 28/05/2019

Reçu en préfecture le 28/05/2019

Affiché le



ID : 033-213302433-20190522-DELIB19_05_124-DE

Envoyé en préfecture le 28/05/2019

Reçu en préfecture le 28/05/2019

Affiché le

Cachet du rédacteur du document

510x

Commune : 033243
Libourne

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL

D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DOI : 033-213302433-20190522-DELIB19_05_124-DE)

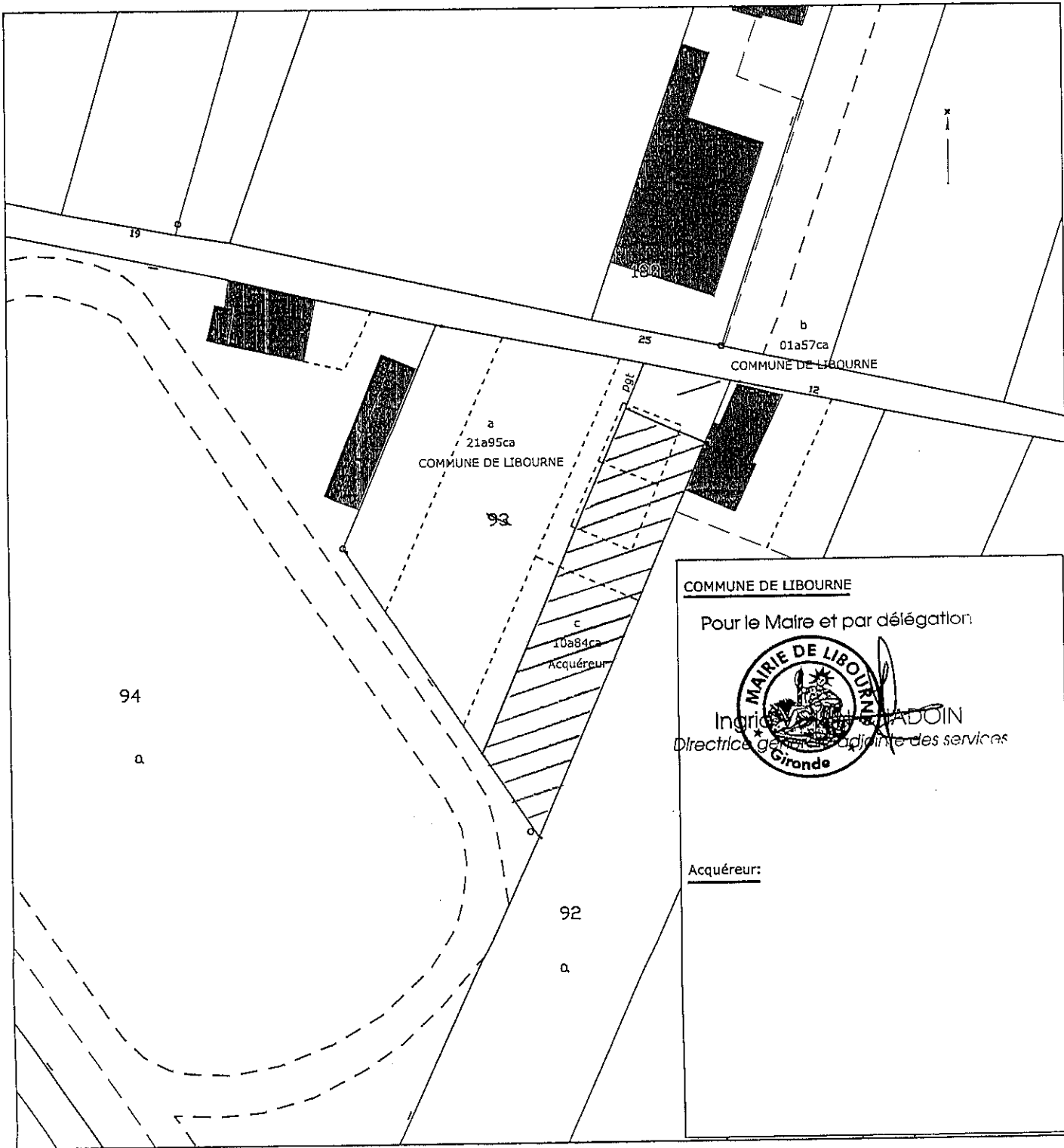
Numéro d'ordre du document d'arpentage
Document vérifié et numéroté le
A
Par


Section : AK
Feuille(s) : 01
Qualité du plan : régulier <20/03/80
Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 23/09/2004

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)
Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : MARS 2019 effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie est jointe, dressé le par M géomètre à
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des Informations portées au dos de la chemise 6463.
A .LIBOURNE..... , le 20/03/2019.....

Document dressé par
SAUBA Mathias.....
à .LIBOURNE.....
Date 20/03/2019.....
Signature :

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien relevant du cadastre, etc...)
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avocat représentant qualité de l'exploitant agricole).



COMMUNE DE LIBOURNE
Pour le Maire et par délégation:

Ingrid... ADJOIN
Directrice générale adjointe des services
Acquéreur:

Envoyé en préfecture le 28/05/2019

Reçu en préfecture le 28/05/2019

Affiché le



ID : 033-213302433-20190522-DELIB19_05_124-DE